

Contractualisation et financements extérieurs

En tant qu'Organisme Intermédiaire, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est en charge de la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) via la convention de délégation de tâche signée le 15 septembre 2016 avec la Région Ile de France agissant en tant qu'Autorité de Gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ de l'Ile de France et du Bassin de la Seine.

Pour mémoire, seul le territoire Sénart 77 a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet du volet urbain du programme opérationnel d'Ile de France et du bassin de la Seine 2014-2020 « INTERRACT'IF : les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) pour une croissance innovante, incluse et durable en Ile de France »

Treize projets ont donc été déclarés éligibles pour une enveloppe de 5 596 676 € de fonds européens, dont 3,4 millions de Fonds Européens de Développement Économique et Régional (FEDER) et 2,2 millions de Fond Social Européen (FSE).

En 2017, le Comité de Sélection et de Suivi dit CSS et le comité technique ont été réunis tous deux à deux reprises.

Deux projets ont été sélectionnés et le Comité Régional de Programmation (CRP) a approuvé 7 projets en allouant un montant de 1 052 183 € via des crédits européens dont 73.8 % de FEDER et 26.2 % FSE.

Les CRP de 2017 se sont positionnés sur les actions suivantes :

- Le dispositif d'accompagnement renforcé des créateurs d'entreprise demandeurs d'emploi futurs dirigeants d'entreprises artisanales porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne a été sélectionné pour un taux de cofinancement FSE de 50%, soit un montant de 53 048 €
- L'accompagnement à l'émergence de projets innovants dans le domaine des éco-activités porté par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour un taux de cofinancement FSE de 50,00%, soit un montant de 83 410,76 €
- FormaJUMP : Lancement d'une Formation de Jeunes à Un Métier en tension par la Production porté par l'ICAM Paris-Sénart pour un taux de cofinancement FSE de 50 %, soit un montant de 98 982.16 €

- Sénart'Lab porté par l'ICAM Paris-Sénart pour un taux de cofinancement FEDER de 38,14%, soit un montant de 90 000 €
- La réhabilitation thermique de la résidence « Moissy-Pompier », pour un taux de cofinancement FEDER de 42,07%, soit un montant de 632 400 €
- L'assistance technique ITI GPS 2015-2017 porté par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour une participation européenne de 94 342.75 € dont 54 115 € de FEDER et 40 227,75 € de FSE, soit un taux de cofinancement de 50%

En 2017, le Service contractualisation et financements extérieurs a permis **l'encaissement d'un montant de recettes imputé à l'exercice budgétaire 2017 de 5 576 137 €** correspondant à 24 demandes de versement de subvention.

Mais, dans les faits, ce sont :

- **47 demandes de versement envoyées pour un montant demandé de 16,2 millions d'€** auprès de 8 partenaires financiers (ANRU, CD 91, RIF, État ANAH, AESN, ADEME, Mobilité Ile de France ex STIF)
- **Et un montant de 14 062 645 € versés par les financeurs durant l'année 2017, correspondant à 59 demandes** dont certaines émanent des années précédentes.

À noter, également, en 2017

Les signatures :

- **Du contrat de territoire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart** et sept de ces conventions (sur les huit), avec le président du Conseil départemental de l'Essonne. Par cette contractualisation, la réalisation de 8 opérations dont le coût total est estimé à 24,7 millions d'€ HT, sera accompagnée d'un financement départemental à hauteur de 6,67 millions d'€ dont un bonus/malus de 1,27 millions.
- **Du contrat de cohésion sociale et urbaine de Grand Paris Sud** – territoire ex Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, avec le président du Conseil départemental. Par ce dispositif, 5 opérations dans nos quartiers de Projet de Renouvellement Urbain dont le coût total est estimé à 16.2 millions d'€ HT, seront accompagnées d'un financement départemental à hauteur de 3,32 millions d'€ dont un bonus/malus de 0.32 millions.

- **De la convention-cadre pour la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan État-région Ile de France 2015-2020** dit aide à l'ingénierie pour le financement de 7 actions évaluées à 680 000 € HT validant la participation financière de 165 000 € par la Région et 177 000 € par l'État. Via cet engagement tripartite, il a été signé bilatéralement :

- 2 conventions, le 5 décembre 2017, entre la Communauté d'Agglomération et la Région Ile de France pour fixer le montant et les modalités de versement de la subvention régionale accordée à l'opération.

- 4 conventions, le 20 décembre 2017, entre la Communauté d'Agglomération et la préfecture de Région Ile-de-France pour notifier les crédits FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) alloués aux opérations soutenues.

La 1^{ère} année de la mise en œuvre du Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris, signé le 24 juin 2016, qui s'est concrétisé sur notre territoire Grand Paris Sud par la signature de :

- Six conventions et un avenant entre le Président de la Communauté et le préfet de Région Ile de France, pour soutenir 7 actions en Maîtrise d'ouvrage Grand Paris Sud
- Deux arrêtés pris par le Préfet de Région Ile-de-France pour accompagner deux de nos opérations.

À ce titre, il a été affecté un montant total d'aide de 5 136 598 € via des crédits État, FNADT et Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL), dont 438 000 € ont d'ores et déjà été encaissés.